

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE



**Contrat d'entretien de  
l'élévateur PMR de  
l'Espace Art et  
Culture**

**DEC\_2025-012**



**DÉCISION DU MAIRE**

**MADAME LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DÉOLS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2021-76 du 7 juillet 2021 accordant à Madame le maire délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8 ;

**Vu** la consultation lancée pour un contrat d'entretien de l'élévateur PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l'Espace Art et Culture ;

**CONSIDERANT** que l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique dispose notamment que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT (euros hors taxes) ;

**CONSIDERANT** qu'à l'issue de la consultation, la proposition de l'entreprise ERMHES est apparue comme économiquement la plus avantageuse pour la commune de Déols ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Il est conclu un marché public pour un contrat d'entretien de l'élévateur PMR de l'Espace Art et Culture ;

**ARTICLE 2** : Le présent marché est conclu pour une durée de 5 ans d'un montant annuel de 966.98 € TTC (916.56 € HT) et sera imputé sur le budget 2025 de la commune ;

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à DÉOLS, le 23 avril 2025

Transmis à la Préfecture le :

25/04/2025

Recule :

25/04/2025

Publié le :

25/04/2025

Le Maire,  
Delphine GENESTE

Accusé de réception en préfecture  
036-213600638-20250423-2025-012-AR  
Date de réception préfecture : 25/04/2025